



COMMENT DÉCLARER VOS INDICATEURS Forfait structure 2021

DATE LIMITE
31 JANVIER 2022



SOMMAIRE

FORFAIT STRUCTURE



Le service « Indicateurs déclaratifs 2021 »

03

- **Comment utiliser ce service**

03

- **Comment saisir vos indicateurs ?**

04



Volet 1 : 3 indicateurs déclaratifs

05

- **Utilisation d'un logiciel métier avec Logiciel d'Aide à la Prescription (LAP) certifié et compatible DMP**

05

- **Utilisation d'une messagerie sécurisée de santé**

07

- **Affichage des horaires du cabinet dans l'annuaire santé**

08



Volet 2 : 7 indicateurs déclaratifs

09

- **Capacité à coder des données médicales**

09

- **Implication dans des démarches de prise en charge coordonnée**

09

- **Services offerts aux patients**

09

- **Encadrement d'étudiants en médecine**

09

- **Équipement pour vidéotransmission sécurisée**

09

- **Équipements médicaux connectés**

09

- **Participation à la prise en charge des soins non programmés régulés**

09



SERVICE « INDICATEURS DÉCLARATIFS 2021 » dans amelipro !



Du 1^{er} décembre 2021 au 31 janvier 2022 minuit
 Déclarez en ligne vos indicateurs liés au forfait structure
 pour bénéficier de votre rémunération, **quelle que soit votre spécialité.**



Comment accéder au service ?

1. Connectez-vous à **amelipro** sur ameli.fr
2. Suivez les rubriques **Activités > Indicateurs convention médicale (Rosp)**.
3. Cliquez sur « **Déclarer mes indicateurs** ».



Pas encore informatisé ?

1. Demandez un formulaire papier de déclaration à votre caisse ou [téléchargez-le ici](#)
2. Renvoyez-le complété par courrier à votre CPAM de rattachement avec votre signature, votre cachet, vos justificatifs éventuels **avant le 31 janvier 2022.**

La conformité des justificatifs au regard des éléments déclarés sur amelipro pourra être vérifiée a posteriori par votre caisse lors d'éventuels contrôles.



ENTRE VOUS & NOUS

**Modalités de rémunération et règles de calcul
 disponibles sur ameli.fr**

> Rubrique Médecins > Votre Convention

Scannez
le QR Code.





SERVICE « INDICATEURS DÉCLARATIFS 2021 » nouveau dans amelipro !



Comment saisir vos indicateurs ?

MA DÉCLARATION

Nombre d'indicateurs déjà déclarés : 11/14

Télécharger ma dernière déclaration PDF

DÉCLARER MES INDICATEURS

La saisie sera fermée après le 31/01/2019

Sur la page « Déclarer mes indicateurs » :

1. Cliquez sur l'onglet « Forfait structure » volet 1 ou volet 2
NB : les deux volets sont à renseigner
2. Vérifier les champs pré-remplis ou renseigner les informations manquantes.
3. Cocher la case « Attestation sur l'honneur » confirmant l'exactitude des éléments renseignés
4. Cliquez sur « Transmettre ».



COUP DE POUCE

Vous pouvez modifier vos données à tout moment jusqu'au 31 janvier 2022 minuit.



3 INDICATEURS DU **VOLET 1**



Utilisation d'un logiciel au 31/12/2021, avec LAP certifié et compatible DMP

Vous avez déjà déclaré vos logiciels ?

Vérifiez les indicateurs préremplis. Si vous devez les modifier (nouvel équipement), adressez votre justificatif en cliquant sur l'icône « enveloppe ».
 Vos indicateurs sont toujours d'actualité ? Vous n'avez rien à faire.

Vous n'avez pas déclaré vos logiciels ?

Sélectionnez dans le menu déroulant les logiciels métier et LAP que vous utilisez.
 Validez votre déclaration et adressez vos justificatifs en ligne.

Vous êtes exonéré de l'indicateur LAP ?

Le LAP certifié n'est pas exigé si votre spécialité ne dispose pas d'une offre logiciels pour 2021. Vous ne devrez alors remplir que le critère lié à l'indicateur sur le logiciel métier compatible DMP. Les spécialités concernées sont automatiquement gérées par amelipro.



Logiciel métier avec LAP certifié DMP compatible [En savoir](#)

Disposer d'un logiciel métier avec logiciel d'aide à la prescription (LAP) certifié par la HAS et compatible Dossier Médical Partagé (DMP).

Merci de renseigner vos logiciels en cliquant sur Nb: il peut s'agir du même logiciel pour les trois indicateurs.

Votre logiciel métier : **ACTEUR.FR - 2.2 - AATLANTIDE**

Votre logiciel d'aide à la prescription : **ACTEUR.FR - 2.2 - AATLANTIDE**



3 INDICATEURS DU **VOLET 1**



Utilisation d'un logiciel compatible DMP

Vous avez eu une interaction sur un DMP avant le 31 octobre 2021 ? *

L'indicateur "Compatibilité DMP" s'est automatiquement enregistré dans amelipro (ouverture, consultation, alimentation). Vous n'avez **aucune action à faire ni de justificatif à fournir** ➤ l'indicateur est pré-rempli. Il est validé.

Vous avez eu une interaction sur un DMP entre le 01 novembre 2021 et le 31 décembre 2021 ?

L'indicateur "Compatibilité DMP" ne sera pas affiché dans votre amelipro. Une mise à jour sera effectuée début 2022 pour tenir compte des actions sur le DMP intervenues entre le 1/11/2021 et le 31/12/2021. Après mise à jour, votre intervention sur le DMP sera automatiquement enregistrée dans amelipro, **vous n'avez aucune action à faire, ni de justificatifs à fournir. L'indicateur sera pré-rempli et validé.**

Vous avez un logiciel compatible DMP mais vous n'avez pas eu d'interaction sur un DMP dans l'année ?

L'indicateur "Compatibilité DMP" ne sera pas affiché dans votre amelipro. **Pensez à déclarer votre équipement à partir du menu déroulant et envoyer votre justificatif à votre CPAM de rattachement.**

** Date de chargement automatique des indicateurs dans amelipro.*



ATTENTION

Vos justificatifs doivent obligatoirement comporter le nom et la version du logiciel DMP-compatible et, le cas échéant, le nom du connecteur DMP (type efficience) ou de la souscription des packs requis.



3 INDICATEURS DU **VOLET 1**



Utilisation au 31/12/2021 d'une messagerie sécurisée de santé

Vous utilisez une BAL MSSanté ?

Votre indicateur est automatiquement enregistré dans amelipro. **Votre indicateur est validé. Vous n'avez pas de justificatif à transmettre.**

Exception pour les BAL suivantes :

- **Apicrypt®**
 - Pas de traçage possible ni de pré-remplissage dans amelipro. **Déclaration et attestation sur l'honneur à effectuer sur amelipro.**
- **BAL organisationnelle ou collective de l'annuaire national MSSanté**
 - Pas de traçage possible ni de pré-remplissage dans amelipro. **Déclaration et attestation sur l'honneur à effectuer sur amelipro.**
- **BAL MSSanté non identifiée dans l'annuaire MSSanté**
 - Pas de traçage possible ni de pré-remplissage dans amelipro. **Déclaration et attestation sur l'honneur à effectuer sur amelipro.**



ATTENTION

A compter de 2021, seules les messageries APICRYPT VERSION 2 ouvertes avec l'option « interopérabilité avec l'Espace de Confiance MSSanté » et inscrites dans l'annuaire MSSanté permettront de valider l'indicateur du volet 1 du forfait structure. La version Apicrypt V1 ne permet plus de valider l'indicateur.



3 INDICATEURS DU **VOLET 1**



Affichage des horaires du cabinet dans l'annuaire santé

2 situations

- **Déclaration des horaires déjà effectuée dans l'annuaire santé ?**
Indicateur prérempli. Vous n'avez rien à faire.
- **Pas de déclaration d'horaires à l'annuaire santé ?**
Vous avez jusqu'au 31/12/2021 pour enregistrer vos horaires et valider votre indicateur.

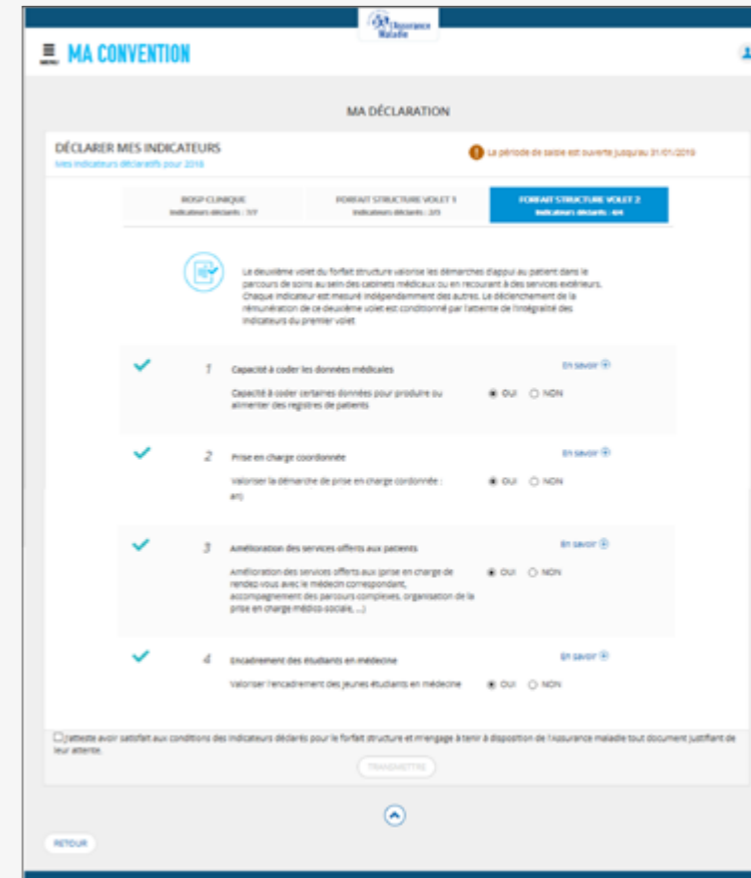
- Depuis amelipro, rubrique Activités > Pratiques > Horaires de cabinet.
- ou cocher l'item « les horaires d'ouverture du cabinet sont affichés » dans l'espace de saisie de votre indicateur.

The screenshot shows the 'amelipro' website interface. The top navigation bar includes 'Activités', 'Services patient', 'Commandes', 'Liens utiles', 'Contacts', and 'Gestion du compte'. The 'Activités' dropdown menu is open, listing various services. The item 'Saisie des horaires de cabinet' is highlighted with a red box. Other items in the menu include 'Tous mes paiements', 'Tiers payant : date de paiements', 'Tiers payant : date d'actes', 'Relevés mensuels de paiements', 'Rémunération médecin traitant ALD', 'Gardes et astreintes', 'Relevés d'honoraires', 'Indicateurs Convention médicale (ROSP)', 'Maîtrise dépassement d'honoraires(OPTAM)', 'Relevé d'activité et de prescriptions', 'Patientèle médecin traitant', 'Patientèle sophia', and 'Déclaration de gardes et astreintes'. The right side of the page features sections for 'Services patient', 'Identification Patient', 'KITS DE DÉPISTAGE DU CANCER COLORECTAL', and 'Tchat'.



7 INDICATEURS DU VOLET 2

- 
Capacité à coder des données médicales,
 afin, notamment, d'alimenter des registres de patients pour le suivi des parcours de soins.
- 
Implication dans des démarches de prise en charge coordonnée,
 comme une équipe de soins primaires, une CPTS ou une Maison de santé pluridisciplinaire.
- 
Services offerts aux patients,
 c'est-à-dire qui facilitent la prise en charge des patients dans les parcours de soins complexes (cabinet ou structure externe).
- 
Encadrement d'étudiants en médecine,
 (stage ambulatoire niveau 1 ou d'externat en médecine générale).
- 
Équipement pour vidéotransmission sécurisée,
 en vue de téléconsultation (solution payante uniquement).
- 
Équipements médicaux connectés acquis dans l'année
 (voir liste sur amelipro)
- 
Participation à la prise en charge des soins non programmés
 dans le cadre d'une régulation territoriale ou du Service d'accès aux soins (SAS).



The screenshot shows a web interface for declaring indicators. It features a header 'MA DÉCLARATION' and a sub-header 'DÉCLARER MES INDICATEURS'. Below this, there are three tabs: 'MOSP CLINIQUE', 'FORFAIT STRUCTURE VOLET 1', and 'FORFAIT STRUCTURE VOLET 2'. The 'FORFAIT STRUCTURE VOLET 2' tab is selected. The main content area contains a list of four indicators, each with a green checkmark and a 'En savoir plus' link. The indicators are: 1. Capacité à coder des données médicales, 2. Prise en charge coordonnée, 3. Amélioration des services offerts aux patients, and 4. Encadrement des étudiants en médecine. Each indicator has a radio button for 'OUI' and a radio button for 'NON'. At the bottom, there is a checkbox for 'Je certifie avoir satisfait aux conditions des indicateurs déclarés pour le forfait structure et m'engage à tenir à disposition de l'assurance maladie tout document justifiant de leur atome.' and a 'Transmettre' button.

Comment saisir vos indicateurs sur la page « Déclarer mes indicateurs » :

1. Cliquez sur l'onglet « Forfait structure » volet 1 ou volet 2
NB : les deux volets sont à renseigner
2. Vérifier les champs pré-remplis ou renseigner les informations manquantes.
3. Cocher la case « Attestation sur l'honneur » confirmant l'exactitude des éléments renseignés
4. Cliquez sur « Transmettre » et conserver vos justificatifs.